

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 29 mai 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,

Secrétaire : M. TAURINES André,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser :

D'une part, une subvention exceptionnelle à l'association :

- « CFDT Asseco 11 » (subvention de fonctionnement) pour un montant de 206 €
- « Comité Aude Pétanque et jeu Provençal » (Championnat de France) pour un montant de 12 000 €
- Comité de coordination des associations sportives en soutien à l'organisation du « parcours du cœur » pour un montant de 300 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2017 pour un montant total de 12 506 €.

D'autre part, lors du vote des subventions aux associations 2017 du Conseil Municipal du 10 avril dernier, une erreur matérielle s'est glissée dans le libellé de l'association « Maison des Lycéens Andréosy », pour 3 200 €, au lieu de « Maison des Lycéens J. Durand », réellement destinataire de cette somme.

Vu la Commission des Finances en date du 24 Mai 2017,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 23.05.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23.05.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **08 JUIN 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

AUTORISE le versement d'une subvention de 3 200 € à la « Maison des Lycéens J. Durand » au lieu de « Maison des Lycéen Andréosy ».

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2017 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 29 mai 2017.

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :
07 JUIN 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
01 JUIN 2017
Par publication le :
08 JUIN 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 01/06/2017
N°011-211100763-20170529-2017-128-DE